

DELIBERATION N° 81/121 : ECOLE DE MUSIQUE : CREATION DE 4 EMPLOIS A L'INITIATIVE
DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de recruter quatre adjoints d'enseignement musical en vue d'assurer l'encadrement des cours d'initiation à la musique.

Il rappelle qu'une circulaire en date du 26 Septembre 1981, parue au J.O. du 30 Août 1981, permet aux Collectivités de déposer à chaque création d'emploi venant de leur initiative, un dossier de demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à engager quatre Adjoints d'enseignement musical pour assurer l'encadrement de cette activité socio-éducative,
- autorise le Maire à signer un contrat de travail avec chacun de ces Adjoints d'enseignement musical,
- sollicite une subvention de l'Etat, en vertu de la circulaire du 25 Août 1981 accordant une aide aux Collectivités Locales, pour les quatre emplois qu'il vient de créer,
- charge le Maire de ces démarches visant à déposer des dossiers dans les meilleurs délais auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.